



## RÉ-INSCRIPTIONS /INSCRIPTIONS Saison 2025-2026

### **RAPPEL N°1 :**

Toute inscription ou réinscription doit obligatoirement être accompagnée du règlement de l'adhésion à l'association et de la cotisation annuelle (1 chèque global ou si paiement fractionné en 3 fois, le premier chèque comprendra l'adhésion et cotisation du 1<sup>er</sup> trimestre). En l'absence de ces règlements, la réinscription ne sera pas validée.

### **RAPPEL N°2 :**

Les réinscriptions ne doivent pas être réalisées hors des deux dates prévues à cet effet.  
Les professeurs ne peuvent ainsi pas prendre directement de réinscriptions.

TARIFICATION 2025-2026		Cotisation Communauté de Communes Sud-Hérault		Cotisation Hors Communauté de Communes Sud-Hérault		Option retenue Par l'Élève Cocher l'option	Indiquer l'instrument
Adhésion individuelle Année	Disciplines	Trimestre	Année	Trimestre	Année		
<b>20 €</b>	Eveil musical (4-5 ans)	65€	195€	80€	240€		
	Initiation musicale (6 ans)	70€	210€	90€	270€		
	Cycles I et II	110€	330€	140€	420€		
	Musac ados (**)	100€	300€	120€	360€		
	Musac adulte (**)	135€	405€	160€	480€		
	Instrument Adulte	155€	465€	230€ (*)	690€ (*)		
	Instrument Adulte + FM	180€	540€	260€ (*)	780€ (*)		
Chorale enfant	50€	150€	80€	240€			

Cycle I et II : Cours individuel d'instrument + Formation musicale + Pratique collective instrumentale (FM1 et FM2 chant choral et, à partir de FM3 orchestre)

(\*) tarif communautaire appliqué si pratique collective au sein de l'harmonie Capestang-Puisserguier

Une réduction de -30% sera appliquée à compter du 2<sup>ème</sup> membre de la même famille, sur les tarifs « enfant » seulement et sur les tarifs les moins élevés.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de l'école de musique : constitution d'un dossier de suivi de l'utilisateur, mailing papier... Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant veuillez-vous adresser au secrétariat de l'école

2025-2026



Inscription

Réinscription

2025-2026

Comptabilité (cadre réservé à l'EMSH)		
Montant de l'adhésion : 20€		
Montant de la cotisation annuelle :		
Si prêt instrument : 130€ location <input type="checkbox"/>	60€ location trompette <input type="checkbox"/>	100€ caution <input type="checkbox"/>
Modalités du règlement : chèque <input type="checkbox"/>	virement <input type="checkbox"/>	
Si échelonnement, nb de versements : 1 / 2 / 3		

## Élève

Nom et prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Cycle 1 et Cycle 2	Lieu	Jour
Cours individuel instrumental		
Cours de formation musicale		
pratique instrumentale collective		

Niveau de formation musicale ?      FM1    FM2    FM3    FM4    FM5    Cycle 2

## Responsable légal

Nom et Prénom : .....

Adresse (si différente de l'élève):.....

Ville : .....Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Tél. travail : .....

Adresse e-mail : .....

- J'autorise** la diffusion et la publication de toutes photos, films ou enregistrements sonores de mes enfants pris dans le cadre des activités de l'école de musique, à des fins de promotion et dans un but non commercial.  
*Merci d'entourer l'option choisie*      OUI    NON
- TOUTE ANNÉE COMMENCÉE EST DUE EN ENTIER SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE** : Maladie grave, certificat chômage d'un parent ou déménagement (prévenir par courrier dans un délai maximum de 1 mois).
- L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur** transmis en pièce jointe.
- Une attestation de responsabilité civile individuelle accident à joindre pour toute inscription en début d'année scolaire.
- Si élève mineur, le responsable légal autorise le mineur à quitter l'école seul à l'issue de son cours  
*Merci d'entourer l'option choisie*      OUI    NON

Date et Signature

*Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».*